

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la transition écologique,
de la biodiversité et des négociations
internationales sur le climat et la
nature.

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Arrêté du 19 février 2026

relatif au commissionnement des gardes du littoral

NOR : TECL2603267A

(Texte non paru au journal officiel)

Par arrêté de la ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature, en date du 19 février 2026

Les agents mentionnés dans le présent arrêté sont commissionnés pour rechercher et constater :

1° dans le domaine relevant du Conservatoire du littoral dans leur département d'affectation, les infractions prévues aux Chapitre Ier à VII du Titre I ainsi qu'aux Titres II, IV et VI du Livre III, aux Titres I à III du Livre IV, et au Titre VIII du Livre V du code de l'environnement, ainsi qu'aux textes et décisions pris pour l'application de ces dispositions,

2° le cas échéant, dans les espaces naturels sensibles d'un département, s'ils sont affectés dans un conseil départemental, les infractions aux dispositions du titre VI du livre III du code de l'environnement ou prises pour son application, aux dispositions prises en application des articles L. 2213-4 et L. 2215-3 du code général des collectivités territoriales, et aux dispositions du titre I du livre IV du code de l'environnement, ainsi qu'aux textes pris pour l'application de ces dispositions.

NOM Prénom	Service d'affectation	Zone de commissionnement
ABBA Alain	Agglomération Estérel Côte d'Azur	Domaine relevant du Conservatoire du littoral dans le département du Var
BOIRON Mickaël	Syndicat Mixte de la Grande dune du Pilat	Domaine relevant du Conservatoire du littoral dans le département de la Gironde
ROY Alois	Société Nationale de Protection de la Nature 13	Domaine relevant du Conservatoire du littoral dans le département des Bouches-du-Rhône

Préalablement à l'exercice de leurs fonctions de police judiciaire, les agents prêteront serment devant le tribunal judiciaire de leur résidence administrative.

Le commissionnement des agents dont la liste suit est abrogé :

NOM Prénom	Service d'affectation	Zone de commissionnement	A compter du
PAITREULT Lucas	Commune d'Hendaye	Ensemble des espaces naturels du 64	20/01/2026

Le présent arrêté peut être contesté devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux.